

DECRET N° 2012-314 DU 28 AOUT 2012

portant approbation de la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers (PNDEF).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-497 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n°2007-465 du 16 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique ;
- Vu** le décret n°2009-704 du 31 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Frontières ;
- Vu** l'Acte Constitutif de l'Union Africaine du 11 juillet 2000 en son Article 3, Alinéa b poursuivant comme objectif la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de ses Etats membres d'une part, et l'Article 4, Alinéa i recommandant la coexistence pacifique entre lesdits Etats, d'autre part ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 juillet 2012.



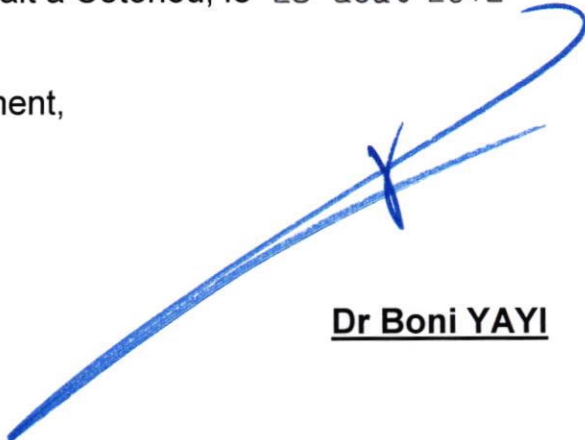
DECRETE

Article 1^{er} : Est approuvé le document de Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers (PNDEF) du Bénin dont le texte est joint en annexe à ce décret.

Article 2 : Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef de Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et des Cultes,



Benoît Assouan Comlan DEGLA

Le Ministre de la Décentralisation, de
la Gouvernance Locale, de
l'Administration et de l'Aménagement
du Territoire,



Raphaël EDOU



Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – CES 2 – MEF 4 – MCTIC 4 – AUTRES MINISTERES 24 – SGG 4 –
DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 – DPE-DAN-DLC 3 – GCONB-DCCT-INSAE 3 – IGE 4 – IGAA 3 – UAC-ENAM-FADESP 3
– UNIPAR-FDSP2 – PREFETS 12 – COMMUNES 77 – ANCB 1 – JO 1.